

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 875		12 875	12 875
Autres immobilisations incorporelles	368 124	266 960	101 164	168 065
Immobilisations incorporelles en cours	12 109		12 109	14 693
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 014 301		1 014 301	1 014 301
Constructions	15 866 465	1 967 701	13 898 764	14 256 821
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745	253	1 492	1 666
Autres immobilisations corporelles	1 015 529	370 614	644 916	512 764
Immobilisations corporelles en cours				31 861
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 073 890		1 073 890	2 989 853
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	241 750		241 750	241 750
Autres titres immobilisés	2 023 813		2 023 813	22 938
Prêts	590 966	86 671	504 295	717 253
Autres immobilisations financières	24 560		24 560	24 560
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 246 127	2 692 199	19 553 928	20 009 400
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	39 577	15 277	24 300	25 719
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	560 949		560 949	222 142
Créances reçues par legs ou donations	4 079 613		4 079 613	1 165 217
Autres créances	762 000		762 000	616 799
Valeurs mobilières de placement	631 524		631 524	961 877
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	13 958 510		13 958 510	13 124 283
Charges constatées d'avance	47 197		47 197	69 708
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 079 370	15 277	20 064 093	16 185 744
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	42 325 497	2 707 476	39 618 021	36 195 144

Bilan passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 087 093	3 087 093
Fonds propres complémentaires	10 454 486	10 454 486
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 187 751	2 187 751
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 927 913	3 795 945
Autres	3 411 730	3 411 730
Report à nouveau	2 913 501	2 318 781
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	2 404 857	726 687
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	28 387 329	25 982 473
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	28 387 329	25 982 473
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 730 936	2 786 675
Fonds dédiés	934 442	1 169 296
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	5 665 377	3 955 971
PROVISIONS		
Provisions pour risques	257 332	217 000
Provisions pour charges	139 304	239 521
TOTAL PROVISIONS	396 636	456 521
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100	124
Emprunts et dettes financières diverses	94 396	106 168
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	678 616	674 836
Dettes des legs ou donations	429 646	1 368 393
Dettes fiscales et sociales	416 324	305 564
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 502 500	3 308 424
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	47 098	36 670
TOTAL DETTES	5 168 679	5 800 179
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	39 618 021	36 195 144

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/21	Exercice au 31/12/20	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	574 396	595 335	-20 939	-4%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	533 766	21 544	512 222	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	512 410		512 410	
Ventes de prestations de services	206 141	163 405	42 736	26%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	18 900	581 690	-562 790	-97%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	8 674 627	8 052 978	621 649	8%
<i>Dons manuels</i>	5 613 729	5 325 191	288 538	7%
<i>Mécénats</i>	19 839	243 000	-223 161	-92%
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 971 059	2 484 788	486 271	20%
Contributions financières	70 000		70 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	195 107	490 754	-295 647	-60%
Utilisations des fonds dédiés	369 932		369 932	
Autres produits	617 556	599 992	17 564	3%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 190 425	10 505 698	684 727	7%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	34 185	17 714	16 471	93%
Variation de stocks	506	7 326	-6 820	-93%
Autres achats et charges externes	4 216 749	3 695 699	521 051	14%
Aides financières	2 367 985	3 507 243	-1 139 258	-32%
Impôts et taxes et versements assimilés	274 122	196 709	77 414	39%
Salaires et Traitements	1 175 615	1 001 617	173 998	17%
Charges sociales	488 273	415 277	72 996	18%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	551 291	481 195	70 096	15%
Dotations aux provisions		108 292	-108 292	-100%
Reports en fonds dédiés	135 078	380 628	-245 550	-65%
Autres charges	35 365	81 431	-46 066	-57%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	9 279 169	9 893 132	-613 963	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 911 256	612 566	1 298 690	212%
PRODUITS FINANCIERS	38 584	66 797	-28 214	-42%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	24 055	37 864	-13 809	-36%
RESULTAT FINANCIER	14 528	28 933	-14 404	-50%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 925 784	641 499	1 284 285	200%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	623 210	383 744	239 466	62%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 420	228 679	-176 259	-77%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	570 790	155 065	415 725	268%

Compte de résultat

	Exercice au 31/12/21	Exercice au 31/12/20	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	91 716	69 877	21 839	31%
Total des produits	11 852 219	10 956 239	895 980	8%
Total des charges	9 447 360	10 229 552	-782 192	-8%
EXCEDENT OU DEFICIT	2 404 857	726 687	1 678 170	231%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	235 011	97 430	137 581	141%
Bénévolat	221 086	222 330	-1 244	-1%
TOTAL	456 097	319 760	136 337	43%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	235 011	97 430	137 581	141%
Personnel bénévole	221 086	222 330	96 775	44%
TOTAL	456 097	319 760	136 337	43%

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 39 618 021 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 404 857 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France ;
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action ;
- Des Associations spécialisées ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui adhèrent aux orientations vinentiennes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et contribuent par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'Association.

2) Missions sociales

Les missions sociales de l'association comprennent conformément aux objectifs statutaires :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales
- Les aides extraordinaires : activité émergée suite à la pandémie Covid-19

Règles et méthodes comptables

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le Conseil national de France afin de soutenir les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- L'octroi d'aides financières, prêts, allocations ou subventions aux œuvres, associations ou organismes sans but lucratif légalement constitués et ayant adhéré à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
- La mise à disposition au bénéfice des mêmes organismes ou la gestion directe de biens immobiliers acquis ou reçus et affectés à un usage social (hébergements, locaux d'accueil, logements sociaux, etc...)
- La constitution d'un pôle de réflexion et de proposition auprès des pouvoirs publics, des responsables économiques et sociaux et des acteurs de vie dans la cité ;
- L'organisation de manifestations, réunions et actions d'information et de formation ;
- La conception de publications et de tous supports d'information et de communication ;
- La délivrance de conseils et d'assistance technique et, plus généralement, de services susceptibles de contribuer, à titre accessoire, à la réalisation de tout ou partie du but de l'Union d'associations.

Faits caractéristiques de l'exercice

Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF portant sur les années 2018 à 2020 a eu lieu au cours de l'exercice et a donné lieu à un redressement de 40 K€, provisionné dans les comptes au 31/12/2021.

Sur ce montant, le CNF a contesté auprès de la Commission de Recours de l'URSSAF le montant de 37 076 euros qui portait sur le versement mobilité (« taxe transport ») entre le 13 septembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Lors de sa séance du 11 avril 2022, la Commission de Recours a donné raison à la position défendue par la SSVP. Un remboursement de l'URSSAF est donc attendu à hauteur de ce montant.

Poursuite de la pandémie Covid-19

Dans le contexte de pandémie, le Conseil national de France (CNF) de la SSVP a continué de se mobiliser pour assurer la continuité du soutien aux bénévoles des Conseils départementaux et des Associations spécialisées dans leur mission d'aide aux personnes en situation de précarité, durement touchées par la crise sanitaire.

L'association n'a pas eu besoin de reporter ses échéances ni de contracter de prêt spécifique. L'association n'a pas subi de cout de restructuration et n'a donc pas constaté de dépréciations ou provisions en 2021 au titre de la pandémie.

Les mesures de recommandation sanitaire nationale COVID-19 ont été appliquées, notamment la possibilité pour les salariés de mettre en œuvre le télétravail.

Les équipements de désinfection et distanciation ont été mis en place et les préconisations de la médecine du travail ont été suivies.

A l'appui de ces éléments et de sa situation financière, le CNF estime qu'il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation à la situation présente.

Les seuls actifs liés à l'évolution des marchés financiers sont des bons du Trésor pour 2 K€ et un contrat de capitalisation en euros et en unités de compte pour 630 K€. A la date d'arrêté des comptes, aucune moins-value n'est appréciée sur ces actifs.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à défaut d'autres dispositions spécifiques, le règlement ANC 2014-03 et ses modifications réglementaires ont été appliqués.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, comprise comme le montant net des coûts de sortie attendus, que l'association obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Il est tenu compte de la valeur résiduelle lorsque la durée d'utilisation du bien est nettement inférieure à sa durée probable de vie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Legs et donations

Le schéma comptable de la comptabilisation des libéralités est le suivant :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

En 2021, le CNF a souscrit aux investissements suivants (titres SCPI) :

- 917 parts à 655 € chacune de la SCPI VENDOME REGIONS, soit un montant total de 600 635€
- 4 000 parts à 200€ chacune de la SCPI PIERVAL SANTE, soit un total de 800 000€
- 984 parts à 160€ chacune de la SCPI ACTIVIMMO, soit un montant total de 600 240€

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- Après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes :

- Livres à rotation lente : 50%
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100%
- Livret spirituel : 100%

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque l'association et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 0.98%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

La provision pour engagement retraite s'élève à 139 304 € au 31 décembre 2021, celle-ci est constatée dans les comptes de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

Pour soutenir les Ukrainiens, le Conseil National de France a décidé d'envoyer une aide de 400 k€ au profit des 40 communautés des Filles de la Charité présentes en Ukraine, en Pologne et en Slovaquie et une aide de 150 k€ au Fonds International de Solidarité du CGI. Ce montant de 550 k€ vient en surplus des montants d'aide internationale prévus dans le budget 2022.

Le CNF n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie.

A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et l'association n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement					
- Fonds commercial					
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	367 591	40 209	14 692		393 108
Immobilisations incorporelles	367 591	40 209	14 692		393 108
- Terrains	1 014 301				1 014 301
- Constructions sur sol propres	15 599 892				15 599 892
- Constructions sur sol d'autrui					0
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	266 573				266 573
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745				1 745
- Installations générales, agencements aménagements divers	514 689	173 664	6 491	31 860	713 722
- Matériel de transport	38 558				38 558
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 079	25 622	3 449		263 252
- Emballages récupérables et divers					0
- Immobilisations corporelles en cours	31 860			-31 860	0
- Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles	17 708 697	199 286	9 940		17 898 043
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 989 853	342 050	2 258 013		1 073 890
- Participations évaluées par mise en équivalence					
- Autres participations	241 750				241 750
- Autres titres immobilisés	22 938	2 000 875			2 023 813
- Prêts et autres immobilisations financières	828 484	68 199	281 156		615 527
Immobilisations financières	1 093 171	2 069 074	281 156		2 881 089
ACTIF IMMOBILISE	22 159 312	2 650 619	2 563 801	-	22 246 130

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	171 958	95 002		266 960
Immobilisations incorporelles	171 958	95 002		266 960
- Terrains				
- Constructions sur sol propres	1 524 465	349 146		1 873 611
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	85 179	8 911		94 090
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79	174		253
- Installations générales, agencements aménagements divers	171 526	49 102	4 646	215 982
- Matériel de transport	634	7 711		8 345
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 400	40 330	3 444	146 286
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 891 283	455 375	8 090	2 338 568
ACTIF IMMOBILISE	2 063 241	550 377	8 090	2 605 528

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 065 285 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	590 966		590 966
Autres	24 560		24 560
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	560 949	560 949	
Créances reçues par legs ou donations	4 079 613	4 079 613	
Autres	762 000	762 000	
Charges constatées d'avance	47 197	47 197	
Total	6 065 285	5 449 759	615 526
Prêts accordés en cours d'exercice	68 199		
Prêts récupérés en cours d'exercice	281 156		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers - Produits non encore facturés	143 517
Activité partielle	60
Organismes sociaux - Produits à recevoir	11 743
Intérêts courus à recevoir	149 300
Autres produits à recevoir	627 045
Total	931 665

Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/21 ce poste est essentiellement constitué d'un contrat de capitalisation pour lequel il n'y a aucune moins-value latente.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	86 671			86 671
Stocks	14 363	914		15 277
Créances et Valeurs mobilières	45 544		45 544	-
Total	146 578	914	45 544	101 948
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		914		
Financière			45 544	
Exceptionnelle				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit reprise	13 541 579							13 541 579
Fonds propres avec droit reprise	2 187 751							2 187 751
Ecarts de réévaluation								
Réserves	7 207 675	726 687	726 687			594 719	594 719	7 339 642
Report à Nouveau	2 318 781			594 719	594 719			2 913 500
Excédent ou déficit de l'exercice	726 687	-726 687		2 404 856				2 404 856
Situation nette	25 982 473	0	726 687	2 999 575	594 719	594 719	594 719	28 387 329
Dotations consommables								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées								
TOTAL	25 982 473	0	726 687	2 999 575	594 719	594 719	594 719	28 387 329

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	2 786 674	4 117 169	2 172 908	4 730 936
TOTAL	2 786 674	4 117 169	2 172 908	4 730 936

Notes sur le bilan

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	888 669		263 445			625 224	625 224
- Fonds solidarité France	74 095		13 445			60 650	60 650
- Fonds solidarité Internationale	97 525					97 525	97 525
- Capital	51 915					51 915	51 915
- Fonds Tiberiade	204 974					204 974	204 974
- Fonds Bares	93 536					93 536	93 536
- Fonds Truilhe	108 000					108 000	108 000
- Fonds Rousselot	8 624					8 624	8 624
- Fonds ALMA	190 000		190 000			0	
- Fonds FDF	10 000		10 000			0	
- Fonds KERING	50 000		50 000			0	
Legs à reverser aux CD	280 628	135 078	106 487			309 218	
TOTAL	1 169 297	135 078	369 932			934 442	625 224

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	139 489		185		139 304
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	317 032	40 332	100 032		257 332
Total	456 521	40 332	100 217		396 636
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			100 217		
Financières					
Exceptionnelles		40 332			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 168 679 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine	100	100		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	94 396	94 396		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	678 616	678 616		
Dettes des legs ou donations	429 646	429 646		
Dettes fiscales et sociales	416 324	416 324		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 502 500	3 502 500		
Produits constatés d'avance	47 098	47 098		
Total	5 168 679	5 168 679	-	-
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes d'un montant de 3 503 K€ sont composées essentiellement de :

- Legs reçus pour les CD : 2 404 K€
- Dons à reverser aux CD : 767 K€

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	106 932
Personnel charges à payer	78 358
Charges sociales sur congés à payer	43 503
Etat charges à payer	14
Divers - Charges à payer	1 068 922
Total	1 297 729

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	47 197		
Total	47 197		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	47 098		
Total	47 098		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits d'exploitation

Ventes de dons en nature

Le montant des ventes de dons en nature s'élève à 512 K€ et correspond à la vente aux enchères effectuée suite au don en nature reçu (bijoux et œuvres d'art).

Ressources liées à la générosité du public

Dons manuels et mécénat

Le montant des dons manuels s'élève à 5 614 K€ et se composent comme suit :

	2021	2020
Dons manuels CNF	4 301 663	4 308 656
Dons reçus par le CNF pour les CD	1 312 066	1 259 535
TOTAL	5 613 729	5 568 191

Le montant du mécénat s'élève à 20 K€ au 31/12/21.

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2021 la date retenue est le 11 janvier 2022.

Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

PRODUITS	8 666 350
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 010 176
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	3 823 599
Autres produits sur legs et donations	7 293
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 652 374
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 172 908
CHARGES	5 695 291
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 578 122
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 117 169
SOLDE DE LA RUBRIQUE	2 971 059

Notes sur le compte de résultat

Aides financières

Au 31/12/2021, cette rubrique se décompose comme suit :

	2021	2020
Aides pour des actions solidaires	32 743	29 510
Aides pour des actions internationales ou versées aux autres entités	451 194	1 165 298
Reversements dons aux CD	1 312 066	1 259 535
Legs à reverser au CD	571 981	1 052 900
TOTAL	2 367 984	3 507 243

Il est à noter que les comptes du CNF incluent un certain nombre de produits (dons ou legs destinés aux Conseils Départementaux) qui ne font que transiter par le Conseil National au titre de son rôle d'entité de pilotage de l'Union que constituent les 94 Conseils départementaux et les 23 Associations spécialisées de la SSVP France.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 570 790 euros. Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 851	
Dotation aux provisions exceptionnelles	40 332	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 882
Autres produits		600 696
Produits et charges sur exercices antérieurs	10 237	19 630
TOTAL	52 420	623 209

Les produits exceptionnels sont essentiellement issus de l'actif net de l'association ACCUEIL DE SAINT VINCENT DE PAUL dévolu au CNF pour un montant de 593 K€, liquidée au cours de l'exercice 2021.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 40 K€ et concernent la provision pour litige URSSAF pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Autres informations

Rémunération du Commissaire aux Comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et combinés : 45 000 Euros TTC

Rémunérations allouées aux dirigeants

- Rémunération des administrateurs du CNF :

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2021 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 6 971 €.

- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants salariés et avantages en nature :

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2021 est de 207 853 €.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	82 250
<i>Caution solidaire SCI Maison Saint-Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11.11% du montant dû)</i>	<i>82 250</i>
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	82 250

Engagements donnés

Néant.

Valorisation du bénévolat

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVF adhère;
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine";
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

Autres informations

La valorisation est effectuée selon le barème suivant :

- fonction cadre, responsable d'activités : Tranche A horaire, augmenté des charges patronales,
- fonction employé, ouvriers : SMIC horaire, augmenté des charges patronales.

Le montant de bénévolat au titre de l'exercice 2021 s'élève à 221 086 contre 222 330 € en 2020.

Dons en nature

Néant.

Prestations en nature

Les prestations en nature s'élèvent à 235 011 € contre 97 430 € sur l'exercice 2020 et correspondent pour 98 019 € au mécénat de compétences fourni par la BNP Paribas SA dans le cadre de conseil auprès de la direction administrative et financière et pour 136 992 € à une campagne d'affichage dans les gares offerte par MediaTransports.

L'effectif

L'effectif au 31 décembre 2021 sur une base « Equivalent Temps Plein »

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Effectif Total
Cadres	12.3	7	19.3
Employé	2.6	0.2	2.9
Technicien	3.5	2.8	6.3
Total	18.5	10	28.5

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 applicable au 1^{er} janvier 2020.

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et font partie intégrante des comptes annuels de la Société de Saint Vincent de Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)¹.

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les ressources sont composées de :

- Produits liés à la générosité du public :
 - Cotisations sans contrepartie : néant car celles-ci sont issues des Conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
 - Dons, legs et mécénats : cf comptes annuels
 - Autres ressources liées à la générosité du public : constituées des revenus de placements issus de l'APG, des loyers des legs conservés par l'Association.

Autres ressources non liées à la générosité du public

- Cotisations avec contrepartie : celles-ci sont issues des conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
- Autres produits non liés à la générosité du public : se composent des refacturations intra-groupe (assurances et taxes foncières majoritairement)
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs

L'affectation des ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public

Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public. Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

¹ APG – Appel public à la générosité

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul.

L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 1 265 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 191 K€,
- frais de fonctionnement : 274 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Missions réalisées en France :

L'association a une vocation de support. Elle se sert de ses associations affiliées (départements) pour ses actions du maillage national. Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou associations affiliées.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Missions réalisées à l'étranger :

Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou des conseils nationaux à l'étranger pour des actions internationales.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

Les frais de recherches de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul.

COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N -1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	5 613 729	5 613 729	5 325 191	5 325 191
- Legs, donations et assurances-vie	2 971 059	2 971 059	2 484 784	2 484 784
- Mécénat	19 839	19 839	242 500	242 500
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 811 314	1 811 314	1 327 273	1 327 273
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	574 396		595 335	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	327 470		339 463	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 900		581 690	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	145 577	145 577	60 000	50 000
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	369 932	369 932		
TOTAL	11 852 216	10 931 450	10 956 237	9 429 749
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 389 594	2 370 694	2 612 086	2 604 386
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en	2 292 622	2 292 622	2 671 739	2 097 749
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à	48 780	48 780	290 365	290 365
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 818 651	2 330 961	2 477 268	1 922 882
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 630 587	1 348 459	1 395 400	1 083 124
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	40 332	-	332 188	323 928
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	91 716		69 877	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	135 078	135 078	380 628	380 628
TOTAL	9 447 359	8 526 593	10 229 550	8 703 062
EXCEDENT OU DEFICIT	2 404 857	2 404 857	726 687	726 687

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	221 086	221 086	222 330	222 330
Prestations en nature	235 653	235 653	97 430	97 430
Dons en nature	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	456 739	456 739	319 760	319 760
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	409 608	409 608	300 274	300 274
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	184 123	184 123	19 486	19 486
TOTAL	593 731	593 731	319 760	319 760

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1		N	N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	2 370 694	2 604 386	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 292 622	2 097 749	- Dons manuels	5 613 729	5 325 191
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	2 971 059	2 484 784
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	19 839	242 500
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	48 780	290 365	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 811 314	1 327 273
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 330 961	1 922 882			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 348 459	1 083 124			
TOTAL DES EMPLOIS	8 391 516	7 998 506	TOTAL DES RESSOURCES	10 415 941	9 379 749
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	323 928	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	145 577	50 000
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	135 078	380 628	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	369 932	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 404 857	726 687	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	10 931 450	9 429 749	TOTAL	10 931 450	9 429 749
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	8 892 154	8 193 807
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 404 857	726 687
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 87 084	- 28 340
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	11 209 926	8 892 154

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE	EXERCICE		EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1		N	N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	409 608	300 274	Bénévolat	221 086	222 330
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	235 653	97 430
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	-	-
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	184 123	19 486			
TOTAL	593 731	319 760	TOTAL	456 739	319 760

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 169 296	788 668
(-) Utilisation	369 932	0
(+) Report	135 078	380 628
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	934 442	1 169 296